

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale séance du 30 mars 2023 à 9H00

Le 30 mars 2023, à 9 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S s'est réuni sous la présidence de Madame Maud ROLLAND, Vice-Présidente.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Date de la convocation : 23 mars 2023

Secrétaire de séance : Maud ROLLAND.

Le procès-verbal du CA du 26 janvier 2023 a été approuvé

Délibérations

Délibérations 09 à 12

Présents : 7

Pouvoir : 1

Présents :

Maud ROLLAND, Françoise SARRA-GALLET, Michel ZURCZAK, Jacqueline ROSIAK, Dominique DUVILLARD-CHARVAIX, Richard ROSIAK, Sophie GOUY-PAILLER.

Etaient absents :

Daphnée GORDOWSKI SABBAGH, Valérie BONAUAUD, Arnaud MATHIEU, Dominique PICAUVET, Véronique BAILLY.

Etait absente et a donné pouvoir : Ghislaine MASSON (a donné pouvoir à Maud ROLLAND).

N° 09 : Approbation du compte de gestion du Budget du CCAS 2022

Rapporteur : Maud ROLLAND

Le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget du CCAS, établi par la Trésorière, accompagné des états obligatoires a été rapproché de la comptabilité du CCAS.

Sa conformité en tous points avec le compte administratif a été examinée.

Vu l'état d'exécution du Budget du CCAS 2022,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du Budget du CCAS 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget du CCAS ci-joint annexé présenté comme suit :

<u>EXECUTION</u>	<u>SOLDE D'EXECUTION</u>	<u>SOLDE DE CLOTURE</u> (incluant le résultat antérieur reporté)
<u>BUDGET du CCAS</u>		
Section de fonctionnement		
Dépenses 54 232,29 €	18 130,34 €	56 443,35 €
Recettes 72 362,63 €		
Section d'investissement		
Dépenses 449,06 €	2 816,94 €	10 104,94 €
Recettes 3 266,00 €		
	Excédent global :	66 548,29 €

VOTE : pour à l'unanimité

N° 10 : Approbation du compte administratif du Budget du CCAS 2022

Rapporteur : Maud ROLLAND

La conformité du compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget du CCAS établi par la Trésorière ayant été examinée avec le compte administratif 2022 établi par le CCAS,

Vu l'état d'exécution du Budget du CCAS 2022,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le compte administratif 2022 du Budget du CCAS 2022.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, le Président étant absent au moment du vote,

APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget du CCAS présenté comme suit :

<u>EXECUTION</u>	<u>SOLDE D'EXECUTION</u>	<u>SOLDE DE CLOTURE</u> (incluant le résultat antérieur reporté)
<u>BUDGET du CCAS</u>		
Section de fonctionnement		
Dépenses 54 232,29 €	18 130,34 €	56 443,35 €
Recettes 72 362,63 €		
Section d'investissement		
Dépenses 449,06 €	2 816,94 €	10 104,94 €
Recettes 3 266,00 €		
	Excédent global :	66 548,29 €

VOTE : pour à l'unanimité

N° 11 : Approbation de l'affectation définitive des résultats 2022 du Budget du CCAS

Rapporteur : Maud ROLLAND

Par délibération n° 1 du 26 janvier 2023, le Conseil d'administration a procédé à une reprise anticipée des résultats du Budget du CCAS 2022 dans son Budget Primitif 2023.

Après l'approbation du Compte Administratif 2022 du Budget du CCAS, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux comptes de gestion de la trésorière.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Administratif 2022 du Budget du CCAS.

Vu l'état d'exécution du Budget du CCAS 2022 ;

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'affectation définitive des résultats du Budget du CCAS 2022,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation définitive des résultats du compte administratif 2022 du Budget du CCAS présentés comme suit :

BUDGET du CCAS

Résultat de la Section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent	18 130,34 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	38 313,01€
Résultat comptable cumulé	Excédent	56 443,35 €

Besoin réel de la Section d'investissement :

Résultat de l'exercice	Excédent	2 816,94€
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	7 288,00€
Résultat comptable cumulé (report en R001)	Excédent	10 104,94 €

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté	D001 :solde d'exécution N -1	R001 :solde d'exécution N-1
	56 443,35 €		10 104,94 €
			R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

VOTE : pour à l'unanimité

N° 12 : Subvention à l'association Cuisine Solidaire en Vercors

Rapporteur : Maud ROLLAND

Mme Maud ROLLAND informe le Conseil d'Administration que l'association Cuisine Solidaire en Vercors qui distribue des colis alimentaires sur la commune a déposé une demande de subvention de 1750 € (mille sept cent cinquante euros) pour l'achat de consommables utilisés pour la distribution des plats cuisinés aux bénéficiaires de l'aide alimentaire sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ADOpte la subvention d'un montant de 1750 € (mille sept cent cinquante euros) pour l'association Cuisine Solidaire en Vercors.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, chapitre 65, article 6574.

AUTORISE la vice-présidente à signer tous documents afférents à cette subvention.

VOTE : pour à l'unanimité

Signatures après adoption par le conseil d'administration du 22 mai 2023

<u>Arnaud MATHIEU</u> Président du CCAS	<u>Maud ROLLAND</u> Vice-Présidente du CCAS Secrétaire de Séance
	

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE
VILLARD DE LANS**

**Maud ROLLAND
Le 26/05/2023**